

Les prix de l'électricité pour Direct pro 1 an (Région de Bruxelles-Capitale)

Formules de prix - Novembre 2020 - TVA exclue

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")

Les prix qui vous sont facturés sont constitués des 3 parties suivantes: le prix de l'électricité et les coûts d'énergie verte et le cas échéant de cogénération sous le point 1, les Coûts de Réseaux (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) détaillés sous le point 2 et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics, détaillés sous le point 3.

1. PRIX D'ÉNERGIE INDEXÉ - 1 AN (1)

		Formule de prix Novembre 2020 (calcul du prix basé sur les valeurs du dernier mois connu) (1)
NORMAL		
Redevance fixe (€/an)	Prix	14,81
Prix par kWh (c€/kWh)		4,648
	Formule de prix	$0,4100 + 0,1075 \times \text{EPEX DAM}$
BIHORAIRE		
Redevance fixe (€/an)	Prix	14,81
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)		5,077
	Formule de prix	$0,4100 + 0,1184 \times \text{EPEX DAM}$
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)		4,160
	Formule de prix	$0,3600 + 0,0964 \times \text{EPEX DAM}$
EXCLUSIF NUIT		
Prix par kWh (c€/kWh)		4,160
	Formule de prix	$0,3600 + 0,0964 \times \text{EPEX DAM}$
Option "100% vert – 100% belge" (6)		
Prix par kWh (c€/kWh)		0,289

COÛTS ENERGIE VERTE

Coûts énergie verte (2)	(c€/kWh)	2020 Région Bruxelles-Capitale 1,000
-------------------------	----------	---

2. COÛTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT (3)

Gestionnaire du réseau de distribution	DISTRIBUTION						TRANSPORT (c€/kWh)
	Normal (c€/kWh)	Bihoraire heures pleines (c€/kWh)	Bihoraire heures creuses (c€/kWh)	Exclusif nuit (c€/kWh)	Terme fixe (€/an)	Tarif prosommateur (4) (€/kVA/an)	
Région de Bruxelles-Capitale							
SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	10,23	-	2,03

Terme de puissance mise à disposition	
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)
<= 13 kVA	27,02
> 13 kVA	54,06

3. SUPPLÉMENTS

Gestionnaire du réseau de distribution	Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)	Cotisation fédérale (5) (c€/kWh)	Redevance raccordement (c€/kWh)	Total Suppléments (c€/kWh)
Région de Bruxelles-Capitale				
SIBELGA	0,19261	0,31805	-	0,51066

Droit pour le financement Obligations de Service Public. Montants indexés pour 2020.	
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)
<= 1,44 kVA	0,00
> 1,44 et <= 6 kVA	10,08
> 6 et <= 9,6 kVA	16,20
> 9,6 et <= 13 kVA	20,28
> 13 et <= 18 kVA	30,36
> 18 et <= 36 kVA	40,44
> 36 et <= 56 kVA	81,00
> 56 kVA	131,64

- (1) Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEX DAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEX DAM sont exprimées en €/MWh.
La valeur du EPEX DAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. A titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEX DAM connue (octobre 2020: 39,42 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEX DAM peuvent être consultées sur le site www.engie.be.
- (2) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: $Q \times P_c$ pour le coût énergie verte ainsi que le coût cogénération pour la Région Flamande. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du Client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. P_c correspond au prix par certificat et s'élève (hors TVA) pour l'énergie verte à 71 € en Wallonie, à 100 € à Bruxelles et à 95 € en Flandres. Le prix par certificat de cogénération en Flandres s'élève à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.
- (3) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 2 novembre 2020, sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CwaPE et BRUGEL).
- (4) Pour la Région Flamande: Le tarif prosommateur s'applique à tous les utilisateurs du réseau qui ont une installation de production d'une puissance maximale de 10 kVA. Il s'agit des utilisateurs du réseau raccordés au réseau basse tension et disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Le tarif prosommateur est porté en compte à partir du 1er juillet 2015 au prorata de l'année civile. Pour de plus amples informations : www.VREG.be. Pour la Région Wallonne, veuillez noter que le tarif prosommateur repris ci-dessus sera applicable à partir de la date fixée par les autorités compétentes. Veuillez consulter pour de plus amples informations: www.cwaape.be
- (5) Pas soumis à la TVA.
- (6) Vous avez la possibilité de souscrire à l'option "100% vert – 100% belge" qui vous certifie une énergie 100% verte d'origine belge lors de la conclusion de votre contrat. Avec l'option "100% vert – 100% belge", ENGIE garantit que l'intégralité de l'électricité prélevée par le Client sera de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables belges conformément à la législation applicable. Ce prix en €/kWh n'est pas inclus dans le prix de l'énergie.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de Direct pro 1 an Option "100% vert – 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Direct pro 1 an en Région Wallonne en 2019: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (20,41 %), nucléaire (77,69 %), inconnu (1,90 %).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Direct pro 1 an en Région Flamande en 2019: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (42,24%), nucléaire (57,76%), inconnu (0,00%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de Direct pro 1 an en Région de Bruxelles-Capitale en 2019: cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (20,41 %), nucléaire (77,69 %), inconnu (1,90 %).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région Wallonne en 2019 : sources d'énergie renouvelables (13,76%), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (17,60%), nucléaire (66,99%), inconnu (1,64%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région Flamande en 2019 : sources d'énergie renouvelables (18,00 %), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (34,64 %), nucléaire (47,36 %), inconnu (0,00 %).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région de Bruxelles-Capitale en 2019 : sources d'énergie renouvelables (36,89 %), cogénération de qualité (0,00 %), combustibles fossiles (12,88 %), nucléaire (49,03 %), inconnu (1,20 %).



MON

energie

Comparez malin et payez moins